

DELEGATION PARLEMENTAIRE SUISSE AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

SCHWEIZER PARLAMENTARIERDELEGATION BEIM EUROPARAT

PROCES-VERBAL de la séance du 5 juillet 1990,  
9h30-12h/14h15-16h à Muri, Landgasthof Sternen

PROTOKOLL der Sitzung vom 5. Juli 1990,  
09.30-12.00 Uhr/14.15-16 Uhr, in Muri,  
Landgasthof Sternen

- ORDRE DU JOUR  
TAGESORDNUNG
1. Communications du président  
Mitteilungen des Präsidenten
  2. Philosophie de la délégation  
Philosophie der Delegation  
2.1 Cohésion et fonctionnement de la délégation  
Zusammenhalt/Funktionieren  
2.2 Mission de la délégation  
Aufgaben der Delegation
  3. Organisation des séances préparatoires;  
Collaboration avec le Conseil fédéral  
Vorbereitungssitzungen; Zusammenarbeit mit  
dem Bundesrat
  4. L'information du Parlement  
Information des Parlaments
  5. Manifestations du 700ème anniversaire de la  
Confédération à Strasbourg  
Veranstaltungen in Strassburg im Zusammenhang  
mit dem 700-jährigen Jubiläum der Eidgenossen-  
schaft
  6. Relations avec les médias  
Beziehungen mit den Medien
  7. Divers  
Verschiedenes

PARTICIPANTS  
TEILNEHMER

Président: M. Flückiger

MM. Caccia, Columberg, Mmes Grendelmeier, Haller,  
MM. Huber, Miville, Petitpierre, Pini, Ruffy

Excusés: MM. Columberg (après-midi), Sager,  
Seiler

Autres participants: M. Felber, Conseiller  
fédéral, Chef du DFAE (au déjeuner)  
M. l'ambassadeur Moret, représentant permanent  
de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe  
M. l'ambassadeur Staehelin, DFAE  
M. Richard, DFAE

Secrétariat: M. A. Aebi

Procès-verbal: Mmes Deuss (a) Baessler (f)



La séance est ouverte à 9h30.

## 1. Communications du président.

- M. Felber, Conseiller fédéral, est attendu au déjeuner de 12 h à 14h.

- Compte tenu de la situation évolutive actuelle - relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est, nouvelles relations Est-Ouest, réunification de l'Allemagne, problématique de l'intégration de la Suisse dans la CE, négociation EEE entre la CE et les pays de l'AELE - il s'impose de coordonner les activités de la délégation. La situation internationale appelle-t-elle de la part de la délégation suisse des initiatives particulières pour asseoir la Suisse dans l'Europe de demain ? La délégation trouvera-t-elle des points de convergence pour mener à bien sa tâche ?

Il s'agit de mieux structurer l'action de la délégation, tant en ce qui concerne la politique extérieure de la Suisse que dans les domaines qui ressortissent à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

- Les points 2. et 3. de l'ordre du jour sont à traiter globalement, étant liés entre eux.

## 2. Philosophie de la délégation

2.1 Cohésion et fonctionnement de la délégation

2.2 Mission de la délégation

M. Ruffy : Avant d'aborder strictement l'ordre du jour, il serait bon de nous interroger sur la raison d'être du Conseil de l'Europe et sur les questions délicates qu'il nous incombera de régler dans les prochains mois. Compte tenu des propositions faites par M. Sager, nous devrions nous déterminer sur une action commune.

Mon souhait d'aborder ce point remonte à quelques mois et s'est renforcé à l'issue de la session qui a permis de réunir l'ensemble des ambassadeurs et les présidents de commissions à la séance de comité mixte de Strasbourg en présence du président Björck. L'état d'esprit qui y régnait peut se résumer par le vœu de l'un des participants, qui eût "préféré la sincérité à la politesse".

Le texte de clôture de la Conférence de la CSCE de Copenhague (cf. annexe 1) que je viens de vous remettre montre qu'il n'y a pas de volonté politique de faire du Conseil de l'Europe l'organe parlementaire de la CSCE. Il s'agit de savoir si nous avons l'intention de nous rallier à une telle conception du Conseil de l'Europe et dans l'affirmative, d'agir en conséquence, non sans avoir pris l'avis du Chef du DFAE, M. Felber, ainsi que des personnes ici présentes. M. l'ambassadeur Staehelin se rappellera que lors de la présentation du projet de rapport 1988, l'on avait pu sentir une certaine morosité



dans l'appréciation du travail accompli par le Conseil de l'Europe ainsi que des réserves quant à ses possibilités d'être un réel instrument politique européen. Nous avons marqué notre surprise parce que naïvement, nous pensions que ce Conseil était un instrument pertinent.

L'évolution à laquelle nous assistons nous met face à une alternative. En tant que parlementaires, nous sommes conscients du déficit parlementaire et législatif de la CSCE qu'il faut combler. Comment peut-on faire porter l'idée de faire du Conseil de l'Europe un véritable Parlement européen au service de la CSCE ?

Si une telle possibilité n'est pas envisageable, il faudrait avoir le courage d'annoncer qu'il faut supprimer le Conseil de l'Europe, qui contribuerait au développement de politiques parallèles. Ainsi, c'est une erreur de dissocier les différentes corbeilles de la CSCE. Mme Lalumière fait constamment allusion à la 3ème corbeille consacrée aux droits de l'homme en omettant la deuxième corbeille, alors que les problèmes d'environnement et de culture sont d'évidence du ressort du Conseil de l'Europe. Je ne vois pas pourquoi il faut constamment laisser de côté ces domaines. Cette attitude nous a si fortement frappés que nous avons demandé à Mme Lalumière de prendre part à la commission sur l'environnement du 6 septembre à Paris pour avoir une discussion de fond sur la reprise de la deuxième corbeille au sein du Conseil de l'Europe.

Je n'aborde pas la première corbeille, mais il faut admettre qu'il est difficile de dissocier les problèmes de développement de ceux du concept actuel de sécurité en Europe. Nous ne pourrions venir en aide aux pays de l'Europe centrale et de l'Est qu'au prix gigantesque d'une réduction de nos dépenses d'armement, et probablement par un engagement de non agression dans le contexte d'une Europe élargie.

Après 2 ans 1/2 de travail intensif au sein du Conseil de l'Europe, il paraît utile que notre délégation fasse le point.

Président : Par rapport au point 2.1 de l'ordre du jour, nous admettons que la philosophie de notre délégation se traduit par l'adhésion de l'ensemble de nos collègues au projet de résolution que nous avons déposé le 7 mai. Nous demandons tous que les compétences du Conseil de l'Europe soient élargies par l'adhésion à l'Assemblée parlementaire des organismes cités dans ledit projet. C'est là que se trouve la réponse à votre question concernant l'avenir du Conseil de l'Europe ainsi qu'à la conception de son secrétaire général, Mme Lalumière. Lors de son discours d'investiture, cette dernière a souligné que le Conseil de l'Europe devrait choisir certaines compétences : cela suppose de renoncer à certaines compétences actuelles. Or, le discours de Mme Lalumière n'a guère changé : à nous soit d'accepter sa vision, sous-tendue par les décisions du Comité des Ministres, soit d'insuffler à l'Assemblée parlementaire un dynamisme qui infléchisse les options prises.

Columberg: Es ist wichtig, dass wir offen und ehrlich diskutieren. In diesem Sinne danke ich Herrn Ruffy für die Frage, die er gestellt hat. Wir haben im Kreise des Europarates ausserordentlich wertvolle, interessante und geistreiche Aussprachen, aber den schönen Worten folgen keine Taten: Wir sprechen zwar immer wieder von Reformen, von der Aufwertung des Europarates, von einer besseren finanziellen Dotierung, von der Aufwertung der Parlamentarischen Versammlung, aber es kommt - im Gegensatz zu den EG beispielsweise - zu keinen Aenderungen für den Europarat. Das ist sehr bedauerlich.

Zur Frage der Menschenrechte. Frau Lalumière hat am Symposium über Menschenrechte eine sehr beachtliche Rede gehalten, in der sie mit grösster Sorge feststellte, es entstünden in Europa zwei verschiedene Standards von Menschenrechten (Europäische Menschenrechtskonvention und KSZE). Mir schien, die Teilnehmer des Symposiums teilten ihre Bedenken vollkommen.

Mit der Oeffnung Ost- und Mitteleuropas sah ich die grosse Stunde des Europarates gekommen. Aber was nützt es, wenn wir davon sprechen, ohne dass - möglichst rasch - Entscheidendes geschieht? (Zu Staehelin) Welche Position nimmt der Bundesrat in dieser Frage bei den KSZE-Verhandlungen in Kopenhagen ein? Ich hatte den Eindruck, der Bundesrat habe der Initiative unserer Delegation zugestimmt. Kommt das in den Weisungen des Bundesrates an die Schweizer Delegation auch zum Ausdruck? (Zu Moret) Ist die Initiative unserer Delegation im Ministerkomitee erörtert worden? Sind die Schweizer Botschafter gewillt, in Sinne unserer Initiative etwas zu unternehmen, oder haben sie sie bloss zur Kenntnis genommen?



Huber: Zum Verhältnis Europarat-KSZE. So wünschbar das auch wäre, aber die Länder, die Teilnehmer der KSZE, nicht aber Mitglieder des Europarates sind, würden sich wohl kaum damit einverstanden erklären, einen der Körbe der KSZE an den Europarat abzutreten. Herr Mock hat zwar in Innsbruck von der Vielfalt der europäischen Strukturen und ihrer Straffung gesprochen, aber gegen eine Aufteilung nach Körben spricht die Tatsache, dass auch Korb I an einen andern Ort verschoben werden könnte. Die Frage ist also, ob der Korb Menschenrechte dem Europarat anvertraut werden soll. Dafür spricht meiner Meinung nach vieles. Unter anderem besteht schon eine langjährige und umfangreiche Rechtspraxis - über die die Mitglieder unserer Delegation allerdings nicht informiert werden, was ich als eine erhebliche Lücke erachte.

(Zu Columberg) Was die beiden verschiedenen Standards für Menschenrechte anbelangt, war die Diskussion in Innsbruck sehr aufschlussreich. Ein grosser Teil unserer Kollegen war der Ansicht, wir hätten einen Standard, er müsste aber zugunsten der Aufnahme der mittel- und osteuropäischen Staaten herabgesetzt werden. Dieser Versuchung darf der Europarat meiner Meinung nach nicht erliegen. Gibt es zu dieser Frage eine einheitliche Position der EG-Mitgliedstaaten?

Miville: Ich verfolgte am letzten Tag der Sommersession von neun bis elf Uhr die Sitzung der "Permanente". Diese Diskussion machte mir den Eindruck, als ob der Europarat in eine Phase hineingerate, in der er geradezu um seine Existenz kämpfen müsse.

Ich möchte Ihnen eine Mitteilung machen. In der Sitzung der GPK des Ständerates vom 21./22. Mai 1990 habe ich zum Abschnitt EDA die Frage aufgeworfen, die uns auch heute beschäftigt (parlamentarische Ebene des KSZE-Prozesses). Die Antwort Herrn Bundesrat Felbers war negativ. Herr Bundesrat Felber sagte nämlich, er würde es bedauern, wenn es in der KSZE zu irgend etwas wie einer Institutionalisierung oder Administration käme. Die Stärke der KSZE sei es gerade, dass sie eine Folge von Konferenzen sei, dass sie ohne administrative Bremsen - gemeint war natürlich auch ohne parlamentarische Bremsen - rasch vorankomme.

- 6 -

M. Petitpierre : La question se pose en termes d'engagement non seulement au niveau des ministres - dont les nôtres -, mais aussi à celui du Secrétariat général du Conseil de l'Europe. Le Conseil fédéral, de même que le Secrétariat général, veulent-ils saisir le courant de l'histoire pour renforcer les activités du Conseil de l'Europe ? Il y a rupture entre ce que souhaitent faire les délégations du Conseil de l'Europe et les instances représentatives ou supérieures de celui-ci. L'on perçoit ainsi un double langage selon lequel on acquiesce trop facilement à nos décisions, ce qui n'empêche pas que les décisions en haut lieu se prennent sans que nous ayons un mot à dire. Il est d'ailleurs quelque peu suspect de constater la facilité avec laquelle le Secrétariat général accepte nos propositions : ainsi, lors de la dernière session, à propos de la protection des minorités et de la Charte européenne sur l'environnement, qui sont des sujets de première importance, des textes somme toute mal préparés ont été trop rapidement acceptés. Il en est de même de la légèreté avec laquelle on a accepté l'initiative lancée par M. Flückiger - à laquelle j'ai souscrit - de créer une assemblée aussi importante. Il serait utile que notre délégation sache si elle souhaite continuer à s'engager davantage avec la représentation ministérielle suisse. Je ne suis pas encore totalement amer ni déçu, mais je souhaite un débat approfondi sur la mission du Conseil de l'Europe et sur le destin de notre délégation.

M. Pini : Dès 1984, quittant Strasbourg en compagnie de mes collègues d'alors, la situation étant totalement différente de celle que nous connaissons maintenant en Europe, nous nous posions déjà la question : comment sauver le Conseil de l'Europe de la stagnation et éviter qu'il ne devienne un musée de cire ? N'oublions pas qu'au Parlement suisse, il n'y a pas 3 ans, on considérait au Parlement suisse que le Conseil de l'Europe était parfaitement inutile. Or nous n'avons pas d'autre organisme qui permette de donner sa place à la Suisse en Europe. M. Ruffy a bien relevé le noyau dur du problème. Il faut aujourd'hui reconnaître que les choses vont mal. Il suffit de lire le document qui nous est présenté. Il suffit aussi de lire la réponse du Comité des ministres à la Recommandation 1126 relative à la poursuite et à la valorisation du processus de la CSCE. La possibilité que la CSCE se dote d'un organe décisionnel - aux niveaux administratif et parlementaire - capable de suppléer au Conseil de l'Europe est une réalité. Pourquoi ? Car il y a des pays tels que l'URSS qui ont le droit de vote à la CSCE, et non au Conseil de l'Europe. Il est plus facile de transformer la CSCE, et le Conseil de l'Europe risque de se vider comme un oeuf.

Dans ladite réponse, relevons deux citations : au début, le Comité des ministres indique qu'"il a également été proposé dans les conclusions que le Conseil de l'Europe puisse être inclus dans une délégation auprès des réunions de la CSCE, à commencer par la réunion à Copenhague sur la dimension humaine". Voilà pour l'aspect pathétique. A la fin, il est dit que "les délégués ont aussi considéré qu'il serait souhaitable qu'à la réunion de Copenhague, le secrétariat du Conseil de l'Europe fasse partie de la délégation assumant la présidence du Comité des ministres. Depuis lors, des membres du secrétariat du Conseil de l'Europe ont été inclus dans la délégation de Saint-Marin à cette conférence et ont pu suivre activement les travaux de celle-ci."



Nous en sommes donc bien au niveau des souhaits. Bien sûr, nous pouvons aller à Copenhague grâce à la délégation de Saint-Marin. Mais il faut que nous soyons suffisamment lucides pour voir que nous sommes bien loin de l'acquis parlementaire que pourrait opérer le Conseil de l'Europe. Je suis pessimiste face au silence appuyé de Mme Lalumière. Jamais il n'y a eu de sa part de prise de position quant au maintien du Conseil de l'Europe. Je crains que cet organisme ne parvienne pas à assurer le suivi de la construction de l'Europe. La Suisse se doit de faire appel à d'autres pays - notamment ceux de l'arc alpin - pour créer une "task force" qui sauve la capacité d'action ainsi que le pouvoir décisionnel du Conseil de l'Europe.

Président : Le dépôt de la résolution visait de provoquer un électrochoc qui ne s'est pas produit. Jusqu'ici, je n'ai reçu qu'une lettre du Président de l'Assemblée parlementaire, M. A. Björck, qui accompagne une copie de sa correspondance avec l'ensemble des ministres des pays membres. Cette lettre indique que le voeu du Conseil de l'Europe est d'intégrer la troisième corbeille de la CSCE afin qu'un contrôle parlementaire soit assuré. C'est le seul résultat obtenu. La proposition de M. Pini de se voir créer une "task force" suppose que l'on discute de sa faisabilité, mais aussi de la disponibilité des membres de notre délégation. On ne peut ignorer la mobilisation qu'exigerait une telle démarche.

Frau Haller: Zum Verhältnis Minister-Parlament. Ich hatte am letzten Tag in Innsbruck, als ich den Diskussionen des "Comité mixte" zuhörte, etwas wie ein Schlüsselerlebnis: Etwas überspitzt ausgedrückt, könnten wir Parlamentarier von den Ministern so ein bisschen wie Spielzeuge gesehen werden. Ich bin diesen Eindruck jedenfalls nicht ganz losgeworden.

Wir Parlamentarier können das Gespräch mit den Ministern einerseits im Europarat (mit dem Ministerrat) andererseits in der Schweiz (mit dem Bundesrat) führen. Ich gehe davon aus, dass sich die Zusammensetzung des Europarates der Zusammensetzung der KSZE sehr bald annähern wird, und in diesem Kreis sehe ich vier Möglichkeiten für die parlamentarische Ebene. 1. Es gibt in diesem grossen Kreis - sei das nun der Europarat oder die KSZE - keine parlamentarische Ebene. Das könnte durchaus eine Zielrichtung sein, fühlt sich doch jede Exekutive von der Legislative mehr oder weniger gestört. 2. Der Europarat ist die parlamentarische Ebene. 3. Die KSZE ist die parlamentarische Ebene. 4. Die Schweiz hält sich vornehm zurück, sieht zu, was geschieht und folgt nach. Welches sind die Visionen des EDA und des Bundesrates? Welche dieser vier Varianten schwebt dem EDA vor?

M. Caccia : Avec un rien de provocation, je dirai que je ne crains pas pour la survie du Conseil de l'Europe. Celui-ci a eu une vie assez longue et assez illustre pour pouvoir se maintenir encore quelques dizaines d'années. Le Conseil de l'Europe ressemble à un hippopotame qui a bien appris à vivre avec les mouches posées sur son corps. Nous sommes les mouches, et on nous laisse nous promener sur le corps de l'hippopotame constitué par le secrétariat, le Comité des ministres etc. Le problème est de savoir à quoi cela sert.

Lors de la dernière séance de la Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire à Innsbruck, la façon dont on a abordé la Charte m'a désillusionné. Il en est de même d'autres commissions auxquelles je participe. Si je prolonge ma métaphore, disons qu'il y aura toujours des mouches contentes de se promener sur le corps de l'hippopotame : certains collègues aiment se promener à travers l'Europe aux frais de leurs pays et au nom du Conseil de l'Europe. M. Flückiger a fait allusion à sa tentative de provoquer un choc, mais aucune mouche n'est assez puissante pour choquer l'hippopotame. En ce qui concerne la CSCE, notons que s'y rassemblent les délégués des gouvernements des pays, et non des parlementaires. Il s'agit donc de savoir, par le truchement du DFAE, quels pays jouent un rôle déterminant au sein du Conseil de l'Europe, sinon nos actions risquent de rester lettre morte.

Pause de 10h45 à 11h.

Président : Avant de passer la parole aux représentants du DFAE, je poserai la question complémentaire suivante :

Nous avons pris connaissance du projet de l'AELE de créer une forme d'assemblée parlementaire pour le contrôle de ses activités ainsi que des décisions afférentes à l'EEE. A mon avis, il s'agit d'une préoccupation nouvelle de la part des parlementaires du Conseil de l'Europe. Au sein de la Commission des questions économiques et du développement chargée du rapport d'activité de l'AELE, j'ai posé la question relative au risque d'un double emploi vis-à-vis de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe va-t-elle continuer à être saisie des dossiers AELE ou va-t-elle être remplacée dans ces fonctions par une assemblée constituée des pays membres de l'AELE ?



Stahelin: Ich werde Ihnen meine persönlichen Überlegungen zu den aufgeworfenen Fragen darlegen. Es scheint mir essentiell, innerhalb des Europarates klar zu unterscheiden zwischen drei "Gewalten", d.h. der Parlamentarischen Versammlung, dem Ministerkomitee und dem Europäischen Gerichtshof für Menschenrechte. Die Parlamentarische Versammlung ist eine interparlamentarische Institution, das Ministerkomitee ist eine intergouvernementale Organisation, der Europäische Gerichtshof für Menschenrechte ist ein internationaler Gerichtshof. Die Parlamentarische Versammlung befasst sich mit allen Gebieten, sie lässt sich - zu Recht - keine Einschränkungen auferlegen. Das Ministerkomitee führt einerseits einen - eher unverbindlichen - politischen Dialog über alles und jedes, aber ohne "follow-up" im Sinne von Konventionen, andererseits arbeitet es auf den Gebieten, für die sich der Europarat als intergouvernementale Organisation zuständig hält, das sind die Rechtsharmonisierung, die Kultur, die Menschenrechte. Das bedeutet, dass die Parlamentarische Versammlung sehr oft ein sehr weites Feld behandelt, hochinteressante Ideen entwickelt und Initiativen vorschlägt, dann aber feststellen muss, dass es von seiten des Ministerkomitees nicht zu einem "follow-up" kommt. Warum folgt das Ministerkomitee auch auf den Gebieten, für die es sich zuständig erklärt, den Initiativen der Parlamentarischen Versammlung nicht? Das ist - mindestens zum Teil - darauf zurückzuführen, dass das Verhältnis zwischen Legislative und Exekutive ein anderes ist als in den nationalen Staaten. Die Kompetenz der Parlamentarischen Versammlung und ihre Möglichkeit, ihren Willen aufzuzwingen - und sei dies nur durch das Budget -, ist im Vergleich zu nationalen Parlamenten viel geringer. Das Ministerkomitee ist gegenüber der Parlamentarischen Versammlung nur in sehr beschränkter Masse verantwortlich. Das äussert sich unter anderem auch darin, dass die Teilnahme der Minister an den Sitzungen des Ministerkomitees zu wünschen übriglässt.

Das Positionspapier, das wir vor zwei Jahren redigiert haben, brachte dies zum Ausdruck. Seither ist aber viel geschehen, insbesondere in Osteuropa, was dem Europarat

eine grosse Chance gibt, und zwar mehr für die Parlamentarische Versammlung als für den Europarat als intergouvernementale Organisation. Meiner Meinung muss man nicht unbedingt davon ausgehen, dass eine Identität besteht zwischen dem, was die Parlamentarische Versammlung tut, und dem, was der Europarat als intergouvernementale Organisation tut.

Es ist vorgeschlagen worden, die Parlamentarische Versammlung zur parlamentarischen Basis für ein gesamteuropäisches Gesprächsforum, an dem man über alle Probleme spricht, zu machen. Meiner Meinung nach sind die Chancen, das zu verwirklichen, durchaus gegeben. Ich sehe nicht, warum und wie man im Rahmen der KSZE eine parallele parlamentarische Struktur aufbauen sollte oder wollte.

Was den Europarat als intergouvernementale Organisation anbelangt, ist die Situation viel komplizierter, weil dem Europarat die EG und die - erfolgreiche - KSZE gegenüberstehen. Die KSZE setzt sich aus 35 Staaten zusammen, wovon zwei nichteuropäischen. Die KSZE arbeitet im Konsensverfahren, d.h., ihren Beschlüssen müssen alle Mitgliedstaaten zustimmen. Die KSZE hat bisher Fortschritte für einen Korb immer von Fortschritten für einen andern Korb abhängig gemacht. Die KSZE kennt keine rechtlichen, sondern nur politische Verpflichtungen. Die KSZE ist keine Institution, sondern eine Abfolge von Konferenzen. All das hat dazu geführt, dass die KSZE sehr erfolgreich war, und heute stellt sich die Frage, welche Teile der KSZE man aufgeben und welche man behalten will. Mit andern Worten: Sollen auch die USA und Kanada mitreden dürfen? Ist das Konsensverfahren nicht zu schwerfällig? Müssen nach den Ereignissen in Osteuropa die Fortschritte für die verschiedenen Körbe immer noch voneinander abhängig gemacht werden? Soll man von politischen zu rechtlichen Verpflichtungen übergehen? Nicht alle abgeschlossenen Konventionen werden auch eingehalten, aber die nichtrechtlichen Verpflichtungen der KSZE sind eingehalten worden. Die KSZE war sehr flexibel, weil sie keine Institution, sondern eine Folge von Konferenzen ist: Man brauchte sich nicht darüber zu streiten, wer ihr Generalsekretär



oder wo ihr Sitz sein soll, und es brauchte auch keinen nicht auswechselbaren bürokratischen Apparat.

Zum Europarat als intergouvernementaler Organisation. Insbesondere die Mitgliedstaaten der EG stehen dem Europarat als intergouvernementaler Organisation zurückhaltend gegenüber, das hat sich auch in Kopenhagen wieder gezeigt. Das gilt sicher für die Gebiete, auf denen der Europarat am Rande tätig ist, und für die Idee, den Europarat als intergouvernementale Organisation in irgendeiner Weise für Wirtschaft zuständig zu erklären. Die Idee, den Europarat für Sicherheit zuständig zu erklären, würde die USA und die UdSSR auf den Plan rufen.

Zur Zukunft des Europarates. Der Europarat als intergouvernementale Organisation wird auf dem Gebiet der Menschenrechte - so hoffe ich wenigstens - gesamteuropäisch eine wichtige Rolle spielen, nicht aber auf dem Gebiet der Wirtschaft oder der Sicherheit. Die Parlamentarische Versammlung hingegen könnte in Gesamteuropa durchaus eine Rolle spielen, weil es meiner Meinung nach zwischen der Parlamentarischen Versammlung und dem Europarat als intergouvernementaler Organisation keine Identität braucht. Nur müsste dann die Verbindung zwischen der Parlamentarischen Versammlung und den für Wirtschaft, Sicherheit oder Menschenrechte zuständigen Organisationen funktionieren.

Was die Position des Bundesrates anbelangt, möchte ich Sie bitten, die Frage Herrn Bundesrat Felber beim Mittagessen zu stellen.

Bleibt nur noch die Frage, wo der politische Dialog zwischen Ministern geführt werden kann. Ich habe gehofft, er könnte im Europarat geführt werden, es scheint sich aber nun abzuzeichnen, dass er in einem von der KSZE noch zu schaffenden Rahmen geführt werden wird. Viele Länder sprechen von einem regelmässigen politischen Dialog (auf der Ebene der Minister) unter den 35 KSZE-Staaten, nur sehr wenige Länder sprechen in diesem Zusammenhang vom Europarat. Dafür gibt es sehr viele Gründe. Der BRD ist an einer starken Rolle der KSZE

viel gelegen (Sowjetunion), und auch Frankreich spricht sich für eine starke Rolle der KSZE aus. Die USA und Kanada wollen als Vollmitglieder mitreden können, vor allem in Fragen der Sicherheit, aber auch der Wirtschaft und beim politischen Dialog.

(Zu Huber) Was die Rechtsprechung des Europäischen Gerichtshofs für Menschenrechte anbelangt, habe ich Herrn Richard gebeten, zu prüfen, wie Sie in Zukunft informiert werden könnten.

(Zu Miville) Was die Haltung Herrn Bundesrat Felbers zur Institutionalisierung der KSZE anbelangt, glaube ich nicht, dass er einer Institutionalisierung der Parlamentarischen Versammlung im Rahmen der KSZE zurückhaltend gegenübersteht.

(Zu Pini) Zur Beteiligung des Europarates an der Konferenz in Kopenhagen. Sogar die EG ist durch eine Delegation vertreten (in der Delegation des Präsidialstaates). Für den Europarat ist inzwischen die gleiche Lösung getroffen worden, mit dem einzigen Unterschied, dass auf dem Schild Italiens auch EG steht, auf dem Schild San Marinos aber noch nicht Europarat.

M. l'ambassadeur Moret : Le comité mixte d'Innsbruck a permis de s'exprimer avec la plus grande franchise, de même que je me félicite de la franchise de nos débats d'aujourd'hui.

Les reproches à faire sont doubles. D'un côté, le débat qui revient sans cesse au sein de l'Assemblée parlementaire concerne les contributions supplémentaires attendues de la part des Etats, et il faut noter l'hypocrisie des délégués. Par exemple, lorsqu'il a été proposé d'augmenter les contributions de 10 %, le délégué espagnol M. Miguel Angel Martinez a pris une position favorable, mais les Cortes espagnoles n'en ont pas été saisies. J'ai été le seul à en parler au Comité des ministres.

D'un autre côté, si l'on pose la question au ministre des affaires étrangères autrichien, M. Mock, celui-ci se déclare prêt à faire un effort financier. Mais la première chose que l'on pourrait reprocher aux Autrichiens, c'est de n'avoir jamais fait partie du Fonds de développement social. L'attitude de M. Mock est aussi très ambiguë.



En ce qui concerne l'avenir du Conseil de l'Europe, il faut se rendre compte que nous allons coexister avec la CE et la CSCE. Réalistement, si un jour la CE devait s'étendre à l'ensemble de l'Europe, le Conseil de l'Europe n'aurait plus de raison d'être. Maurice Duverger prévoit que d'ici le siècle prochain, tous les pays d'Europe - l'URSS mise à part - seront membres de la CE, y compris la Suisse. Tout ce que nous faisons au Conseil de l'Europe peut facilement se transposer dans les activités communautaires. La seule entité originale de Strasbourg, la Convention européenne des droits de l'homme, pourrait fort bien constituer une entité judiciaire à part. La grande problématique du conseil de l'Europe est de voir quelle sera l'évolution de la CE.

Aujourd'hui, il faut faire la distinction : la CE et le Conseil de l'Europe ont des vocations de nature totalement différente. La CE est un organe d'intégration européenne qui tend à devenir un Etat fédéral centralisateur : il se peut qu'à l'ONU, il n'y ait plus qu'un représentant au nom de la CE. Au 1er janvier 1993, 80 % des compétences nationales en matière économique et sociale seront transposées à la CE. Un transfert de souveraineté va se produire, de sorte que naîtra une sorte d'Etat fédéral. Le Conseil de l'Europe, pour sa part, est un organe de coopération intergouvernementale de type classique destiné à resserrer les liens entre les pays, à établir des conventions communes, mais il n'a pas cette vocation d'intégration européenne.

Le problème qui se pose maintenant est celui de l'élargissement ou de l'approfondissement de la CE : s'agit-il d'abord d'intégrer les nouveaux membres et de former une entité bien soudée par l'unité économique et monétaire, puis par l'unité politique, et seulement ensuite, d'intégrer les pays de l'Europe centrale et de l'Est? N'oublions pas que le but de ces pays est d'accéder un jour à la CE : ils veulent bénéficier du bien-être de la CE ainsi que de sa cohésion économique et sociale grâce aux sommes considérables qui leur permettront d'élever le niveau de vie de leurs populations. Mais cette perspective est encore lointaine et je l'estime à au moins une décennie. Avant que l'économie de marché s'instaure dans ces pays, l'on ne pourra que passer des accords d'association. Le Conseil de l'Europe pourrait alors jouer son rôle comme institution d'accueil et apprendre à ces pays ce qu'est la coopération européenne.

Pour répondre à une question posée précédemment, je considère que le Conseil de l'Europe doit rester ferme sur ses principes. Il en va de sa crédibilité. Il ne s'agit pas de baisser les critères de sélection pour des motifs politiques - démocratie pluraliste, respect des droits de l'homme, Etat de droit -. Ici aussi l'on assiste à un double langage, tant de la part du Comité des ministres qu'au niveau parlementaire sur le plan économique. Certains sont déjà disposés à accepter la Pologne, alors que ce pays ne répond pas aux critères fondamentaux, et ce, pour des raisons politiques. Nous nous trouverions dans une situation difficile si au Comité des ministres nous devions adopter à l'unanimité un rapport demandant l'admission de la Pologne. Reconnaissons qu'à partir du moment où 5-6 pays sont favorables, il est difficile de faire marche arrière. Ne nous cachons pas que certains pays - dont l'Italie et la France - seraient disposés à ouvrir les portes de notre organisme à n'importe quel pays de l'Est.

Le second point de la discussion concerne la coexistence de la CSCE et du Conseil de l'Europe. Nous sommes en la matière à un moment crucial. A ce titre je partage les craintes de M. Pini de voir la CSCE s'institutionnaliser. On nous a fallacieusement rassurés à ce propos. Mais il faut savoir que les membres de la CSCE poursuivent leurs propres buts au sein de cet organisme. Il se présente deux volets dans cette question : le volet forum parlementaire et le volet coopération gouvernementale.

Sur le plan du forum parlementaire, je partage l'opinion de la délégation suisse selon laquelle le forum paneuropéen par excellence est le Conseil de l'Europe. Si l'on crée un forum parlementaire au sein de la CSCE, il y aura double emploi. Pourtant le Conseil de l'Europe n'a pas à se restreindre sur le plan des tâches : il est apte à discuter des 3 corbeilles, d'autant plus qu'il n'a pas de pouvoir décisionnel. La difficulté réside dans le fait que la CSCE est une conférence au niveau intergouvernemental qui procède par consensus. Pour créer ce forum parlementaire, il faudra parvenir à une décision par consensus des 35 pays membres de la CSCE. C'est une tâche ardue mais non impossible et cette perspective a bien des chances d'aboutir. Les réticences peuvent surgir de la part des Etats non membres, notamment des USA et de l'URSS. L'URSS est favorable à la création d'un tel forum, mais les USA montrent de la réticence, n'aimant pas participer à des organisations qu'ils ne dominent pas. Néanmoins les difficultés ne sont pas insurmontables et elles sont dues à un manque crucial d'information des américains. C'est donc un manque à combler et j'insiste particulièrement pour que Mme Lalumière se rende aux USA dès que possible.

En ce qui concerne le volet de la coopération intergouvernementale, la pierre d'acchoppement est la 3ème corbeille. D'après ses statuts, le Conseil de l'Europe peut s'occuper de tout, sauf des questions militaires. Il n'en reste pas moins que la CSCE va se maintenir pour les questions de sécurité. Sur le plan économique, il existe deux organisations fortes : la CE et l'OCDE, qui pourraient prendre en charge une collaboration plus étroite avec la CSCE quant à la deuxième corbeille. Le Conseil de l'Europe pourrait jouer un rôle dans la troisième corbeille, et Mme Lalumière a présenté un rapport remarquable sur nos activités dans ces domaines à la CSCE.



Ne nions pas que nous ne pouvons pas nous imposer à la CSCE qui, organisation intergouvernementale, doit accepter par consensus que le Conseil de l'Europe intervienne. J'ai personnellement insisté plusieurs fois pour qu'il ait un statut d'observateur, mais cela n'a jamais été donné jusqu'à présent. La seule solution admise jusqu'à présent a été d'inclure un représentant du Conseil de l'Europe. Celui-ci a suivi l'ensemble des travaux de la CSCE à Copenhague au sein de la délégation de Saint-Marin, et il sera présent au sommet de la CSCE en décembre à Paris, et à Vienne en juillet.

(à M. Huber) Les publications sur les droits de l'homme existent. Elles sont publiées respectivement par la Commission, la Cour et le Comité des ministres. La Commission publie les rapports et des textes qui sont accessibles. La Cour publie ses arrêts dans des volumes coûteux, à acheter. En ce qui concerne l'admission de nouveaux Etats, les ministres se sont déclarés unanimes pour ne pas abaisser les standards. Il n'en reste pas moins que d'aucuns prônent une plus grande ouverture.

(à M. Miville) Le chef de la DFAE a dit clairement à Lisbonne qu'il était contre l'institutionnalisation de la CSCE.

(à M. Petitpierre) Je prendrai la défense de Mme Lalumière, qui est enthousiaste sur le rôle du Conseil de l'Europe. Sa grande ambition est - comme le disait M. Mitterrand - de voir naître une confédération européenne. Malheureusement, M. Mitterrand s'est désavoué quelques jours après, mais il n'a pas encore pris de nouvelle position. A Berne, nous avons perçu qu'il pourrait s'agir d'une organisation plus souple, sans transfert de pouvoir à l'organe central. Or, c'est l'idée que nous nous faisons du Conseil de l'Europe. Nous ne voulons pas en faire un Etat fédéral, mais par des conventions et divers engagements entre pays membres, resserrer les liens. Madame Lalumière va persévérer dans cette voie et elle a raison.

Il est certain que nous pouvons jouer un rôle en matière de protection des minorités et de l'environnement. La CSCE s'est emparée de la question des minorités. La Commission de la démocratie par le droit, créée à l'initiative de l'Italie et dont le siège est à Venise, a déjà élaboré un projet de convention sur les minorités qui a été transmis à la conférence de Copenhague. C'est un sujet que nous allons suivre. Pour ce qui est de la protection de l'environnement, il faut dire que toutes les organisations qui existent en Europe s'occupent de la question. Il s'agit d'y trouver notre place. Nous avons une division qui fait du bon travail - elle a notamment établi la Convention de Berne -. Elle s'occupe de la protection des paysages, de l'aménagement du territoire, mais cette activité est encore peu développée. S'il faut la développer, il faudra éviter de créer de double emploi.

(à Mme Haller) Votre première hypothèse n'est pas à exclure : c'est vrai que certains Etats ne veulent pas d'un Parlement. C'est pourquoi nous soutenons le travail de persuasion en faveur d'un organe parlementaire, qui doit être fait aux deux niveaux : des parlementaires et des ministres. Mais il ne faut pas se cacher la difficultés que certains Etats, dont les USA surtout, peuvent faire. Il est clair cependant que si un parlement devait exister pour la CSCE, ce serait le Conseil de l'Europe.

Frau Grendelmeier: Frau Lalumière gehört einem Staat an, der im Grunde genommen von Europa nichts wissen will. Bringt sie das nicht in einen Konflikt, vor allem wenn Herr Mitterand einmal hüst und einmal hott sagt?

M. l'ambassadeur Moret : L'aspect le plus bizarre de Mme Lalumière est qu'elle s'avoue socialiste, et même Mitterrandiste. Elle n'est pas rocardienne comme Mme Trautmann, le maire de Strasbourg. Ses convictions sont avant tout européennes, et elle voit clairement le rôle que peut jouer le Conseil de l'Europe.

Staehelin: (Zu Frau Grendelmeier) Auch ich bin Frau Lalumière gegenüber sehr positiv eingestellt. Die Frage ist, ob der Europarat zu einer paneuropäischen Organisation werden will oder zu etwas im Rahmen der 35. Die Idee der "confédération européenne" ist sehr vage. Ich habe den Eindruck, dass sich Frankreich eine "confédération européenne" ohne die USA und Kanada vorstellt.

Frau Haller: (Zu Staehelin) Inwieweit ist der Bundesrat bereit, eine vom Ministerkomitee unabhängige Ausweitung der Parlamentarischen Versammlung zum Forum der 35 zu unterstützen oder mindestens nicht zu behindern? Ich denke an die Stellungnahmen und an das Budget, an die beiden Bereiche also, in denen die Parlamentarische Versammlung vom Ministerkomitee abhängig ist.

Staehelin: (Zu Frau Haller) Ich habe Ihnen nicht die Meinung des Departements, sondern meine persönliche Meinung dargelegt.



La séance reprend à 14 h 15.

3. Organisation des séances préparatoires; collaboration avec le Conseil fédéral.

Prochaine séance : 5 septembre 1990 de 14h à 16 h

Président : En ce qui concerne la collaboration avec le Conseil fédéral, M. Felber a rappelé qu'il a défendu à Lisbonne l'idée de voir intégrer l'assemblée parlementaire à d'autres organismes européens. Il s'est en outre engagé à être présent à l'ensemble de nos séances de préparation, et je lui ai proposé que nous préparions des questions concrètes afin que celui-ci puisse nous répondre sans trop devoir mobiliser son temps.

M. Pini : En tant que président de la COCO, je souhaiterais que la présidence de la délégation rédige une lettre qui exprime sa ligne de conduite quant à la commémoration du 700ème dans le contexte du Conseil de l'Europe.

Président : Ce sera fait lors de la discussion de ce point selon l'ordre du jour.

2. Philosophie de la délégation (fin)

M. Petitpierre : Les points de vue exprimés ce matin me confortent dans l'idée que vos vues sont claires et bien pesées sur ces différents organismes. Il y aurait deux remarques à faire.

D'une part, les perspectives d'ouverture à l'Est sont en train d'être compromises par le Conseil de l'Europe, et il ne serait pas souhaitable que les personnes qui arrivent pleines d'espoir au Conseil de l'Europe découvrent ce que nous constatons nous-mêmes. Dans ce sens, cette chance est menacée s'il ne se produit pas un sursaut positif.

D'autre part, nous avons vu la place de la Suisse dans l'organigramme des organisations européennes. J'adhère à votre point de vue, mais j'estime que le Conseil de l'Europe peut occuper une place beaucoup plus grande. Ce qui me préoccupe, c'est que le Conseil fédéral et les ambassadeurs ici présents nous aident à faire notre possible pour que le Conseil de l'Europe occupe pleinement cette place, qui dépasse le strict cadre des droits de l'homme. Nous devons opérer une intégration capillaire plus intense dans des domaines plus étendus. Il faut provoquer à cet effet le Comité des ministres.

M. Pini : A l'éclairage des excellents exposés entendus, je vois lucidement où se situent les difficultés. Notre élan pour faire du Conseil de l'Europe l'artisan de l'Europe de demain est entravé par le système intergouvernemental. Il ne faut pas oublier que nous nous heurtons à des oppositions de systèmes entre l'enceinte parlementaire individualiste et l'enceinte intergouvernementale où le Comité des ministres ne peut s'exprimer.

Peut-être devons-nous admettre que nous sentons échapper la chance pour le Conseil de l'Europe d'être le meneur dans la construction de l'Europe. M. l'ambassadeur Moret nous a rappelé le nombre d'organismes qui existent - OCDE, CE, AELE, CSCE -, et qui sont tous puissants. Mais il ne faut pas baisser les bras. En ce sens je rejoins M. Petitpierre dans la volonté d'oeuvrer. Mais la Suisse ne doit pas rester seule et s'allier d'autres pays, par exemple ceux de l'arc alpin ou certains pays neutres pour défendre l'existence du Conseil de l'Europe. Ce dernier doit être vu comme simple forum, se réunissant à un rythme moins fréquent que le Parlement européen. Mais il pourrait être vu comme siège moral dans la construction politique de l'Europe, et la Suisse ne peut se présenter seule dans une telle tâche. Il s'agit, par le truchement soit de l'Assemblée parlementaire, soit du Comité des ministres, de convaincre les autres pays membres de s'associer à nous. Autre point : MM. Petitpierre et Ruffy ont raison, nous sommes en train de très mal accueillir les pays de l'Est. Cela peut pousser ces pays à s'adresser à d'autres organismes européens.

Président : En ce qui concerne la philosophie de notre groupe, nous pouvons conclure qu'elle existe en ce sens que nous avons nettement le sentiment de tirer la même corde. La cohésion se traduit par le fait que nous n'abdiquons pas notre prétention de voir le Conseil de l'Europe devenir un forum élargi dans la construction européenne. Il s'agit maintenant de concrétiser les propositions émises, notamment auprès des pays de l'arc alpin. Notons que la France, parmi ces derniers, ne partage pas notre point de vue. Il faudra donc bien choisir nos interlocuteurs.

D'après ce qui a été dit aujourd'hui, nous pouvons essayer d'adresser 3 notes aux instances suivantes :

- Bureau de l'assemblée parlementaire
- Secrétariat général
- Comité des ministres.

La note ferait état de la volonté de la délégation de continuer à jouer un rôle moteur aux deux premières instances, la note destinée au Comité des ministres étant à rédiger différemment.

M. Ruffy : Je souscris à la démarche proposée par notre président. Il faut en outre prendre contact avec des délégations qui partagent notre point de vue.

D'autre part, il faut saisir la chance que nous offre M. Björck, qui demande de diffuser à l'intérieur de nos parlements la Recommandation 1124 sur les relations avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est, et la Résolution 923 sur les relations entre l'Europe, les USA et le Canada. Il serait bon de répondre positivement à cette demande en soulignant que nous appuyons cette volonté d'ouverture avec le souci de consolider la position du Conseil de l'Europe compte tenu de ces nouveaux éléments et que nous attendons que le Secrétariat donne suite à notre sollicitation. Cela nous permettrait de préparer le travail pendant l'été en diffusant ces deux documents accompagnés éventuellement d'une mise au point sur l'orientation que nous adoptons, à l'appui des thèses énoncées dans l'initiative prise par le Président ainsi que des thèses de M. Sager.



M. Petitpierre : Il faudrait constamment, lors de nos travaux en commission, mettre en avant notre souci du passage à l'acte. En outre, chaque fois qu'il se passe quelque chose de positif au Conseil de l'Europe, il faudrait une réaction parlementaire nationale presque immédiate, et qu'elle s'accompagne d'une proposition, et ce, le plus vite possible.

Huber: Ich bin mit diesem Vorgehen einverstanden. Ich erwarte, dass wir diese drei Papiere an unserer nächsten Sitzung beraten können.

(Zu Petitpierre) Ich habe dafür gesorgt, dass die Kommission, die die "Beobachter"-Initiative vorberät, die Dokumentation des Europarates erhalten hat und dass diese Dokumentation ins Deutsche übersetzt worden ist. Das scheint mir ein klassisches Beispiel dafür zu sein, wie die Arbeit des Europarates in ein nationales Parlament übertragen werden kann.

Président : Cet exemple illustre un problème déjà observé antérieurement. Comment faire passer l'information fournie du Conseil de l'Europe au Parlement ? C'est difficile jusqu'à présent.

Aebi: Wir richten nach jeder Session an alle Mitglieder der beiden Räte ein Schreiben, in dem wir die wichtigsten Themen und Reden auflisten.

Président : Je ne suis pas sûr que nous parlions de la même chose.

M. Richard : A propos des remarques de M. Huber, il faut reconnaître qu'il existe une demande de documentation du Conseil de l'Europe, et que l'absence de traduction allemande est un handicap. Mais on se réfère souvent à des Recommandations de cet organisme : j'ai lu une telle référence dans un rapport du Grand Conseil neuchâtelois sur la protection des tourbes. Ne nions pas que la diffusion des documents du Conseil de l'Europe se fait largement.

M. Caccia : Dans leurs exposés respectifs, M. l'ambassadeur Staehelin a parlé de l'Allemagne fédérale et de la France, et M. l'ambassadeur Moret a parlé de l'Italie. Cela indique à quel point les autres pays comptent peu. Leur avis n'est pas pris en compte, malgré l'esprit démocratique qui est censé régner.

M. Ruffy a conseillé d'encourager les relations avec les délégations des autres pays pour sonder les possibilités de se faire appuyer. J'ai cependant le sentiment qu'il y a des divergences entre les délégations du conseil de l'Europe et leurs gouvernements respectifs. (à M. l'ambassadeur Moret) : il faudrait donc savoir dans quels cas on peut compter sur une attitude favorable au niveau des gouvernements, et ne pas compter se faire appuyer seulement par des délégations de pays mineurs. Sinon, nous risquerions de faire du "Leerlauf".

Président : On a parlé ce matin de double langage, voire d'hypocrisie. La tâche n'est pas simple : quel est le gouvernement qui s'inscrit dans la ligne défendue par sa délégation ?

M. l'ambassadeur Moret : Pour répondre à M. Petitpierre quant à l'ouverture à l'Est, j'ai parlé de la liaison déjà établie avec la CSCE au niveau du secrétariat, par l'intermédiaire de M. l'ambassadeur Behr. En outre, un groupe de liaison sera créé entre les représentants permanents à Strasbourg et ceux de la CSCE. Ce groupe informera sur ce qui se fait au Conseil de l'Europe pour la troisième corbeille sur le plan de la coopération intergouvernementale. Le volet parlementaire visant la CSCE pourrait être évoqué par l'intermédiaire de ce groupe de liaison. Mais j'insiste sur la nécessité que l'Assemblée parlementaire elle-même prenne contact avec les Etats non membres du Conseil de l'Europe, dont les USA et le Canada, pour les convaincre du besoin d'un parlement. Une sous-commission à laquelle les USA prenaient part à Innsbruck a tiré des conclusions dans le même sens : il faut établir des contacts avec la House of representatives, le Sénat pour les convaincre de l'existence d'un organe parlementaire où on a pu évoquer ces problèmes. Il faut suivre la formule de Guillaume le Taciturne : "il n'est point nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer."

(A M. Pini) A propos des pays de l'arc alpin, n'oublions pas qu'il existe de nombreux organismes de coopération transfrontalière avec lesquels un travail considérable peut s'accomplir.

Quant aux priorités que se fixe le Conseil de l'Europe vis à vis de l'ouverture aux pays de l'Est, elles sont claires : droits de l'homme, coopération juridique et culture. Les pays de l'Est participeront à ces trois activités prioritaires au fur et à mesure de leur accueil.



M. Pini : Lorsque je parlais des pays de l'arc alpin, je pensais plutôt à leurs gouvernements respectifs. Les organismes de coopération transfrontalière ont avec nous des relations platoniques au rythme d'une rencontre annuelle. Nous ne pouvons compter aboutir avec eux, car ils sont sans pouvoir.

M. Caccia : Il s'agit en effet de distinguer les choses : les organismes de coopération transfrontalière font du bon travail sur le plan régional, mais c'est entre gouvernements des pays de l'arc alpin qu'une coopération plus active serait souhaitable.

M. Richard : Permettez-moi d'exprimer une opinion personnelle à propos du projet de M. Sager relatif au rôle de l'Assemblée parlementaire. J'ai le sentiment que pour convaincre les personnes responsables à la CSCE, il faut au préalable convaincre les USA. Certes, M. Baker a signalé le Conseil de l'Europe à Copenhague, quelques jours après le passage de M. Kampelmann à la fois à Berne et au Conseil de l'Europe, ce qui est significatif. Un membre de la délégation suisse à la CSCE m'a fait part d'échos favorables de collègues américains. Mais le chef de la délégation suisse à la CSCE a été témoin de réactions différentes.

Cela ne veut pas dire que l'un ait tort et l'autre raison. Cela veut dire que quelques-uns commencent à s'interroger, étant au courant, et que la plupart ne sait pas de quoi il s'agit. Pour remédier à cette ignorance, on pourrait peut-être - en concertation entre le Parlement et le Gouvernement suisses - inviter quelques parlementaires américains influents pour savoir de façon définitive la position des USA à ce sujet. Vous avez reçu aujourd'hui des extraits du livre de M. Duverger, dont les vues concordent parfaitement avec celles de M. Sager. La percée à faire est politique, et c'est la solution qui me semble devoir donner des résultats.

Président : Notons néanmoins la prise de conscience qui s'opère au Conseil de l'Europe quant au rôle des USA. J'en veux pour preuve qu'au début de 1991, la sous-commission des relations internationales a pris la décision de se rendre à Washington et à l'ONU à New York. Le mandat de cette sous-commission sera de présenter le Conseil de l'Europe sous certains aspects précis.

En ce qui concerne l'organisation des séances préparatoires, je souhaiterais avoir vos commentaires quant à l'efficacité. J'ai eu quelques échos de la part de collègues qui suggéraient d'élargir davantage les structures de notre délégation : il pourrait par exemple y avoir un/des responsable(s) des relations avec la presse, avec le Parlement, etc. Merci de communiquer vos suggestions par écrit à M. Aebi.

## 6. Relations avec les médias

Frau Grendelmeier: Ich bin besorgt darüber, dass der Informationsstand unseres Volkes nicht so sein wird, dass es sich beispielsweise der Demagogie eines Herrn Blocher entziehen kann. Deshalb müssen wir mit den Presseleuten intensiven Kontakt haben. Wir müssen den Europarat, wir müssen Europa verkaufen, und zwar geschenkverpackt, wenn sich das Debakel, das wir mit der Unoabstimmung erlebt haben, mit Europa nicht wiederholen soll.

Was können wir tun? Wir können zu jeder Session Presseleute aus den Regionen einladen. Ich bitte Sie alle, in Ihren Regionen in den kleinen Zeitungen nachzufragen, ob nicht ein Journalist eine Woche nach Strassburg kommen kann. Es reicht nicht, wenn die grossen Blätter im Auslandteil über den Europarat berichten, wir müssen diese Politik personifizieren, wir müssen Geschichten erzählen. Erzählen Sie, wie es Ihnen in Strassburg ergangen ist, halten Sie Vorträge, auch in den kleinsten Gremien! Wir müssen dem Volk die Angst nehmen. Wir dürfen nicht mehr die Angst verbreiten, die Schweiz sei nicht mehr die Schweiz, wenn sie zu Europa gehöre. Das Interesse - auch von seiten der Presse - ist gross. Suchen Sie sich per Session einen Journalisten, schlagen Sie ihm vor, einen Bericht, ein Tagebuch zu schreiben!

Herr Hochreutener (Fernsehen) wäre sehr daran interessiert, mit uns zusammenzukommen, um eine Strategie zu entwerfen. Je zwei Mitglieder der Kommission für auswärtige Angelegenheiten, der EFTA-, Europarats- und EG-Delegation könnten zusammen mit den wichtigsten Pressevertretern an einem Kolloquium eine Strategie festlegen.

Was mir vorschwebt für Fernsehen und Radio ist eine Art "Fünf Minuten Europa" jeden Abend nach der Tagesschau. Schulfernsehen, Telekolleg also.

Nach den Sessionen sollten wir - wenn möglich noch in Strassburg oder sofort nach unserer Rückkehr - eine Pressekonferenz geben.

Sprechen Sie in Ihren Regionen die Auslandredaktoren an! Arbeiten Sie auch mit ihnen zusammen!



Ich persönlich bin gegenwärtig daran, in meiner Region ein Netz aufzubauen von interessierten Journalisten, und ich werde versuchen, das nächste Mal mindestens zwei Journalisten nach Strassburg einzuladen. Ich bitte Sie, dasselbe zu tun!

Président : Parmi les nombreuses idées énoncées, j'apprécie celle de donner une conférence de presse à la fin des sessions plutôt qu'au début. De même quant à soigner l'information par les journaux locaux. Sur le plan pratique, il faudrait présenter un plan d'action sous la forme d'un rapport écrit.

M. l'ambassadeur Moret : A propos des relations avec la presse, je suis persuadé que nous souffrons au Conseil de l'Europe d'un déficit d'information.

Pour remédier à cette situation, je vous rappelle que j'ai proposé d'inviter à la représentation des délégations étrangères - par exemple de pays appelés à entrer au Conseil de l'Europe prochainement - à des dîners assis réunissant environ 24 personnes.

A l'occasion des 3 sessions, il faudrait organiser une fois un dîner avec les représentants de la presse. En septembre, il sera possible d'y joindre la délégation du Lichtenstein. En janvier, si la Hongrie est admise en novembre, il serait souhaitable que la rencontre se fasse avec la délégation parlementaire suisse sans la presse. En revanche, il serait possible d'organiser une petite réception de deux heures environ en fin de session à la résidence à l'intention des journalistes. Mais il faudrait que la délégation parlementaire soit présente. La troisième session devrait être réservée à des événements spéciaux, par exemple au 700ème anniversaire de la Confédération pour l'année 1991. Dans ce cas, il y aura vraisemblablement un dîner en présence du président de la Confédération avec la participation de la délégation parlementaire. Dans deux ans, lorsque nous aurons la présidence du Comité des ministres, il pourrait y avoir un dîner avec M. Felber.

Le principe serait donc qu'une fois par an, il y ait un événement spécial, une autre fois, la réception d'une délégation parlementaire, et une autre fois, un dîner avec la presse. Si la presse n'est pas invitée, une réception plus simple lui serait réservée soit en début, soit en fin de session.

Miville: Die Ideen Frau Grendelmeiers sind interessant und erfolgversprechend. Ich sehe noch eine zusätzliche Möglichkeit: Die Lokalradios hungern - im Gegensatz zum Fernsehen und zu Radio DRS - buchstäblich nach Informationen.

Huber: Die Idee Frau Grendelmeiers, die am einfachsten zu realisieren ist, sind Pressekonferenzen in Bern jeweils nach den Sessionen in Strassburg. Die Lokalradios hungern tatsächlich nach Informationen, das kann ich bestätigen. Ich nehme an, dass spätestens morgen früh über das Seminar, das wir heute durchführen, eine Pressemitteilung in den drei Landessprachen erscheint. Die entscheidenden Medien für uns, darin gehe ich mit Frau Grendelmeier einig, sind die kleinen und mittleren Zeitungen.

Frau Haller: Wir sollten uns jeweils gegen Ende der Session darüber einigen, welches die wichtigen Punkte waren. Und wir müssten uns die Freiheit nehmen, auch über wichtige Dinge zu informieren, bei denen es keinen Schweizer "rapporteur" gab.

Président : Il va falloir encore concrétiser ces idées. Nous parlions tout à l'heure de ces "5 Minutes Europa" : si cette rubrique était acceptée, encore faut-il savoir comment l'alimenter régulièrement.

Frau Grendelmeier: Die SRG könnte für solche Filmspots ("Fünf Minuten Europa") auch nationales Geld flüssigmachen.

M. Ruffy : J'ai le sentiment que le mal est plus profond et j'attends le bilan dans 6 mois. M. Petitpierre et moi-même avons fait des expériences décevantes avec la Radio suisse romande. Celle-ci était quasiment méprisante à l'égard du Conseil de l'Europe. Lorsque nous voulons communiquer quelque chose concernant le Conseil de l'Europe, c'est nous qui téléphonons à la radio. La nouvelle passe, mais nous devons faire le travail à la place des journalistes. Notons qu'il n'y avait pas un journaliste à Innsbruck. Tout ce que j'ai entendu récemment, c'est que si l'on voulait des nouvelles intéressantes, c'est à Bruxelles et non à Strasbourg qu'il faut aller. Je suis néanmoins prêt à m'associer à ce projet pour tenter de remédier à cette situation.

Président : Il faut reconnaître que les journalistes de Strasbourg sont particulièrement indifférents, et qu'il nous faudra assumer une charge de travail supplémentaire.



Frau Haller: Zum Kolloquium mit den Presseleuten, das Frau Grendelmeier angeregt hat. Wenn es wirklich so ist, dass die Journalisten den Europarat gewissermassen verachten, die Institutionen der wirtschaftlichen Integration aber zu hochachten, müssen wir uns sehr wohl überlegen, ob es sinnvoll ist, ein Kolloquium mit den Journalisten zusammen mit den EG- und EFTA-Delegationen abzuhalten. In diesem Fall müssten wir vielmehr bei den Journalisten die Sicht wecken für die verschiedenen Arten der Integration (wirtschaftliche Integration durch die EG und EFTA, Integration der Oststaaten durch den Europarat).

Prochaine conférence de presse : 5 octobre 1990 à Berne.

5. Manifestations du 500ème anniversaire de la Confédération à Strasbourg

Président : J'ai déjà fait connaître nos projets à Innsbruck, notamment d'inciter l'Assemblée parlementaire à inviter M. Cotti, Président de la Confédération en 1991, qui serait orateur à la tribune pour représenter la Suisse. M. Aebi a mis le DFAE au courant de ce projet. Du côté du DFI, la réponse de M. Cotti, Conseiller fédéral ne nous est pas encore connue. En revanche, les démarches auprès du bureau de l'Assemblée parlementaire ont déjà donné des résultats positifs. Le principe de cette invitation est acquis.

Le même jour, il y aurait éventuellement une grande réception, si possible au pavillon Joséphine. Il y aura le buffet traditionnel et une animation de qualité, notamment une exposition helvétique, probablement dans le lobby du Conseil de l'Europe.

Aebi: Das "spectacle" "L'épopée de l'Europe" findet nicht in Strassburg, sondern in Brüssel statt.

Herr Ribaut hat sich schon mit verschiedenen Parlamentariern in Verbindung gesetzt wegen der Teilnahme an der "table ronde sur la Suisse et l'Europe" am 25. Mai 1991 im Pavillon Joséphine. Diese Frage ist geregelt.

In der Woche vom 3. bis 8. September 1991 wird die "Commission de l'environnement <sup>(de l'aménagement du territoire)</sup> et des pouvoirs locaux" im Rahmen der "Europäischen Woche" in Sils Maria tagen. Die Sitzung wird am 4./ 5. September 1991 stattfinden. Innerhalb dieser formellen Sitzung der Kommission ist eine Begegnung mit der europäischen Jugend geplant. Im Rahmen des Projektes "spiirt aviert" (offener Geist) sind in dieser Woche über sechs hundert Jugendliche zwischen 16 und 25 Jahren im Engadin. Es ist vorgesehen, innerhalb der zwei formellen Sitzungstage einen Nachmittag für die Begegnung mit diesen Jugendlichen zu reservieren. Weiter ist für die Kommission ein Ausflug in den Nationalpark vorgesehen.

Am 7. September 1991 wird die Europaratskommission am Europatag teilnehmen (L'épopée de l'Europe usw.).

Frau Grendelmeier: Der 7. September ist auch der Tag der Fraktionssitzungen.

M. Ruffy : Une lettre de M. Bundi demande d'envisager une autre date pour les groupes à cause de cette interférence. Il faudra prévoir d'autres dates l'année prochaine à cause de ces événements.

M. l'ambassadeur Moret : Je rappelle les projets pour l'année 1991 à Strasbourg. Le 25 mai, il y aura une table ronde au pavillon Joséphine dont le public cible sera les autorités de l'Alsace. Cela ne vise pas les parlementaires. En même temps, il y aura une exposition sur le fédéralisme dans une maison prêtée pour l'occasion dans le centre de la ville. La table ronde sera suivie d'une réception.

Pour les parlementaires, il y aurait, lors de la session de septembre, une réception, si possible en présence de M. Cotti, Conseiller fédéral. Il faut rapidement lancer les démarches pour réserver le pavillon Joséphine.

En ce qui concerne la participation des autorités du Conseil de l'Europe aux manifestations en Suisse, Mme Lalumière participera officiellement à Berne le 14 juin à la Journée des relations internationales. A la Journée de l'Europe du 7 septembre à Sils, j'ai suggéré que l'on invite le président de l'Assemblée parlementaire, qui sera M. Björck.



#### 4. Information du Parlement

M. Ruffy : Je compte sur les 3 lettres que nous allons adresser, notamment aux parlementaires.

D'autre part, je suis condamné à faire acte d'autorité pour ne pas être impoli à l'égard du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral s'est proposé de donner une séance d'information aux parlementaires concernant la politique d'intégration. Jusqu'à présent, il a été impossible de trouver une date. Il n'est plus possible d'attendre à présent. Je compte donc prendre contact avec le Conseil fédéral pour suggérer la date du 10 ou du 11 septembre pour une demi-journée d'information à Berne.

Président : Par information du Parlement, j'entends celle qui part de la délégation en direction de nos collègues des deux chambres. En ce qui concerne notre pratique, nous connaissons cette lettre d'information que nous diffusons à la fin de chaque partie de session. Nous avons aussi les rapports annuels du Conseil fédéral à l'intention des deux chambres. (et de notre délégation)

Faut-il continuer avec ce schéma minimal ou devons-nous intensifier l'information de nos collègues ? Dans le dernier cas, quels moyens utiliser ?

A Innsbruck, j'ai vu un document d'information de la délégation française. La forme en est plus attrayante (cf. annexe 3), et il paraît régulièrement à la fin de chaque session. Avons-nous le support logistique pour en faire de même ? Le secrétariat manque de personnel et il ne sera pourvu qu'en janvier 1991.

M. Petitpierre : Je connais trop bien le sort réservé aux différents rapports, qui ne sont pas lus en général, pour suggérer de présenter celui sur le Conseil de l'Europe non en juin comme les autres, mais peut-être en octobre.

Lorsqu'il se passe quelque chose d'intéressant, il faudrait systématiquement informer les commissions des affaires étrangères. C'est une mesure qui s'impose à l'évidence.

Président : Le règlement prévoit que l'ensemble des rapports soit traité avant la session d'été. Il faudra s'enquérir auprès du Bureau de la possibilité de privilégier le rapport sur le Conseil de l'Europe.

#### 7. Divers

Président : Nous sommes littéralement assaillis, de la part de particuliers ou de diverses organisations, de demandes d'intervenir au Conseil de l'Europe pour défendre telle ou telle cause.

Chacun a jusqu'à présent réagi en fonction de son appartenance politique ou de ses convictions personnelles. Il s'agit de savoir si nous devons continuer à réagir à titre privé ou de façon concertée au nom de la délégation. La dernière solution me paraîtrait fastidieuse.

Huber: Die Volksmudjaheddin aus dem Iran hatten uns gebeten, einen Aufruf ihrer Organisation zu unterschreiben. Die Mitglieder des Ständerates hatten einige Bedenken, taten es aber aus Solidarität trotzdem. Die Folgen waren schlimm. Wir wurden mehrfach telephonisch belästigt. Wir erhalten von den verschiedensten iranischen Widerstandsorganisationen Post aus ganz Europa. Man hat mir mitgeteilt, man werde mich innerhalb zweier Tage in Bern treffen. Ich persönlich habe - für mich - gesagt: Nie wieder!

Präsident : En l'absence d'autres commentaires, nous pouvons nous associer au point de vue de M. Huber sur la question.

M. Petitpierre signale que le paiement des indemnités de mai n'a pas encore eu lieu et souhaite une accélération du processus. Les renseignements seront pris auprès du service comptabilité.

Le service des voyages est désormais transféré au service comptabilité (Mme Balsiger 61 97 02).

La séance est levée à 16h.



Extracts from the concluding document of the Copenhagen CSCE Conference  
on the human dimension

- (27) The participating States will also facilitate the establishment and strengthening of independent national institutions in the area of human rights and the rule of law, which may also serve as focal points for co-ordination and collaboration between such institutions in the participating States. They propose that co-operation be encouraged between parliamentarians from participating States, including through existing inter-parliamentary associations and, *inter alia*, through joint commissions, television debates involving parliamentarians, meetings and round-table discussions. They will also encourage existing institutions, such as organizations within the United Nations system and the Council of Europe, to continue and expand the work they have begun in this area.
- (28) The participating States recognize the important expertise of the Council of Europe in the field of human rights and fundamental freedoms and agree to consider further ways and means to enable the Council of Europe to make a contribution to the human dimension of the CSCE. They agree that the nature of this contribution could be examined further in a future CSCE forum.
- (39) The participating States will co-operate closely in the competent international organizations to which they belong, including the United Nations and, as appropriate, the Council of Europe, bearing in mind their on-going work with respect to questions relating to national minorities.  
They will consider convening a meeting of experts for a thorough discussion of the issue of national minorities.

ANNEXE 2PRESSEMITTEILUNG

Die Schweizer Parlamentarier Delegation beim Europarat führte am 5. Juli 1990 in Muri/b. Bern ein Seminar im Beisein von Bundesrat Felber, Botschafter Jenö Staehelin und Botschafter Yves Moret (ständiger Vertreter der Schweiz beim Europarat) durch.

Anlass für das Seminar war die Erörterung der Rolle des Europarates in einem sich wandelnden Europa. Die Europaratsdelegation und das Departement für auswärtige Angelegenheiten sind sich einig darüber, dass dem Europarat - und insbesondere der Parlamentarischen Versammlung im Sinne des von der Schweizer Delegation am 7. Mai 1990 in Strassburg eingereichten Vorstosses (siehe Anhang) - eine sehr wichtige Rolle in der sich abzeichnenden "neuen Architektur Europas" zukommt.

Die Delegation beschloss auch, die Beziehungen zu den Medien und die Informationstätigkeit gegenüber den Eidgenössischen Räten zu intensivieren.

3003 Bern, den 6.7.1990

PARLAMENTSDIENSTE  
Fachdienst II

Beilage



EUROPARAT

Parlamentarische Versammlung

7. Mai 1990

Dok. Nr. 6230

Resolutionsentwurf betreffend die künftige Entwicklung der europäischen politischen Institutionen

eingereicht von H. Flückiger und mehrerer seiner Kollegen

#### RESOLUTIONSENTWURF

In der Erwägung, dass die Völker ganz Europas, vom gleichen Geiste der politischen und persönlichen Freiheit getragen, heute ihr Streben nach Demokratie und dem Schutz der Menschenrechte zum Ausdruck bringen, ganz im Sinne der Gründer des Europarates, welche diesen mit der Förderung der Grundwerte betrauten, die das gemeinsame Erbe der Europäer darstellen;

In der Erwägung, dass der in ganz Europa unaufhörlich fortschreitende Oeffnungs- und Annäherungsprozess auf einer festen Grundlage ruhen muss, nämlich dem Willen aller Völker zur Demokratie, zur Rechtsstaatlichkeit sowie zum Schutze der Menschenrechte und der Grundfreiheiten, und dass diese gemeinsamen Werte die sicherste Basis für die Entwicklung gegenseitigen Vertrauens unter den europäischen Völkern bilden;

In der Erwägung, dass Europa zur Schaffung seiner Einheit zwar gewiss militärische Sicherheit und wirtschaftliche Zusammenarbeit benötigt, dass aber die Stabilität des Kontinentes auch und vor allem davon abhängen wird, dass sich alle Europäer zu den demokratischen Grundsätzen, zur Toleranz und zur Achtung der Vielfalt bekennen, welche die kulturelle Identität Europas kennzeichnet;

In der Erwägung, dass Europa, um die Wirksamkeit dieser Grundsätze zu fördern, in wachsendem Masse ständige Institutionen benötigen wird, die ihrerseits demokratisch geprägt sind;

Unter der Berücksichtigung der Tatsache, dass sich die KSZE aufgrund ihrer Zielsetzung und Methoden organisch in den Europarat einfügen wird;

In der Erwägung, dass der Europarat mit seiner Parlamentarischen Versammlung, in der die Mitgliedstaaten rechtmässig und demokratisch vertreten sind, bereits heute die demokratische Grundordnung eines Europa widerspiegelt, das sich seiner Werte bewusst ist;

beschliesst die Parlamentarische Versammlung, eine Sondersession vorzubereiten, an der Delegationen von Parlamentariern aus allen europäischen Ländern teilnehmen werden, die ein aus freien Wahlen hervorgegangenes Parlament haben. An dieser Sondersession sollen die Strukturen und Kompetenzen einer künftigen gesamteuropäischen Organisation festgelegt werden, welche alle Errungenschaften des Europarates umfassen soll, insbesondere die Europäische Menschenrechtskonvention und ihre Schutzorgane, wobei aber auch den neuen institutionellen Bedürfnissen ganz Europas, einschliesslich des wirtschaftlichen Bereichs, entsprochen werden soll und gleichzeitig zu achten ist, dass die bestehenden oder unter kleineren Gruppen europäischer Staaten noch zu schaffenden Institutionen für Integration und wirtschaftliche Zusammenarbeit daran beteiligt sind.

## COMMUNIQUE

La Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe s'est réunie en séminaire le 5 juillet 1990 à Muri (Berne), en présence du conseiller fédéral René Felber, de l'ambassadeur Jenö Staehelin et de l'ambassadeur Yves Moret (représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe).

Le séminaire a été consacré à l'examen du rôle du Conseil de l'Europe dans une Europe en pleine mutation. La Délégation auprès du Conseil de l'Europe et le Département des affaires étrangères s'accordent à considérer que le Conseil de l'Europe, et plus particulièrement l'assemblée parlementaire au sens de la proposition de résolution présentée par la délégation suisse le 7 mai 1990 à Strasbourg (cf. annexe), aura un rôle de premier plan à jouer au sein de la nouvelle "architecture européenne" qui se profile à l'horizon.

La Délégation a également décidé d'intensifier ses relations avec les médias et d'informer davantage les Chambres fédérales.

Berne, le 6 juillet 1990.

SERVICES DU PARLEMENT .

Service spécialisé II

Annexe



Parliamentary Assembly  
Assemblée parlementaire  
Conseil de l'Europe

7 mai 1990  
FDOC6230.  
14030805906P

Doc. 6230

PROPOSITION DE RESOLUTION

sur le développement futur des institutions  
politiques européennes

présentée par M. FLÜCKIGER  
et plusieurs de ses collègues

1. Considérant que les peuples de toute l'Europe, animés d'un même esprit de liberté politique et individuelle, manifestent aujourd'hui leur aspiration à la démocratie et à la protection des droits de l'homme, comme l'ont prévu les fondateurs du Conseil de l'Europe en lui assignant la tâche de promouvoir les valeurs fondamentales qui constituent le patrimoine commun des Européens;
2. Considérant que le processus d'ouverture et de rapprochement, qui ne cesse de s'étendre dans toute l'Europe, doit reposer sur un ordre fondamental constitué par l'attachement de tous les pays à la démocratie, à la prééminence du droit et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, cette communauté de valeurs étant la base la plus sûre sur laquelle se développera la confiance entre peuples européens;
3. Considérant que, pour créer son unité, l'Europe a certes besoin de sécurité militaire et de coopération économique, mais que la stabilité du continent dépendra également et surtout de l'acceptation par tous les Européens de la règle démocratique, de la tolérance et du respect de la diversité dont se compose l'identité culturelle européenne;
4. Considérant que, pour garantir et pour promouvoir l'efficacité de ces règles, l'Europe aura un besoin croissant d'institutions permanentes, reflétant elle-mêmes les principes démocratiques;
5. Tenant compte du fait que la CSCE de par sa nature même, ses objectifs et ses méthodes s'intégrera naturellement au Conseil de l'Europe;
6. Considérant que le Conseil de l'Europe, avec son Assemblée parlementaire qui exprime la légitimité de la représentation démocratique de ses Etats membres, reflète d'ores et déjà l'ordre démocratique fondamental d'une Europe consciente de ses valeurs,
7. L'Assemblée parlementaire décide de préparer une session spéciale à laquelle participeront des délégations parlementaires de tous les pays membres du Conseil de l'Europe, ainsi que ceux des Etats qui bénéficient du statut d'invités spéciaux. Cette session spéciale aura pour but de fixer les structures et les compétences d'une future organisation paneuropéenne qui devrait incorporer l'ensemble des acquis du Conseil de l'Europe, dont notamment la Convention européenne des Droits de l'Homme et ses organes de protection, tout en satisfaisant les nouveaux besoins institutionnels de l'Europe tout entière, y compris au plan économique, en veillant à y faire participer les institutions d'intégration et de coopération économique existantes ou à créer entre groupements restreints d'Etats européens.